

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal DU 7 NOVEMBRE 2016

Préambule : Intervention de Mr FLEURY de La Poste, responsable du secteur du Bocage (Bressuire – Cerizay – Mauléon – Moncoutant – Argenton Les Vallées) au niveau des Ressources Humaines et secteur Bancaire à la Poste.

Le groupe LA POSTE comporte 4 branches : colis, distribution, banque et téléphonie (une nouvelle branche née depuis moins de 10 ans).

Le groupe La Poste est tenu contractuellement avec l'Etat d'avoir 17000 points de service sous forme de:

- Bureau de poste
- Relais Poste commerçant (rémunéré environ 350 €/mois)
- L'agence postale communale (dans une mairie) (rémunéré 1100 €/mois)
- Facteur guichetier

Le contrat de plan prévoyant ces rémunérations se termine fin 2017.

Pour Chiché : un rapport formalisé a été remis en mairie informant de l'activité et du chiffre d'affaires du bureau. Baisse d'environ 20 % à 30 % de l'activité à Chiché. L'amplitude horaire peut être baissée du même taux → Ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9 h à 12 h.

Le maire précise qu'en sa qualité d'élu, il ne cautionnera pas la disparition du service de la poste à Chiché. Le bureau de Poste a été refait à neuf en 2007 aux frais de la commune. Qu'en est-il de la prise en compte de ces investissements ?

Mr FLEURY ajoute que la solution pour Chiché s'oriente vers le relais poste commerçant au Vival.

Les observations du conseil doivent être transmises dans un délai de 3 mois à compter du 22 septembre 2016.

Question importante à poser avant de répondre au courrier de la Poste : le relais poste commerçant sera-t-il possible en 2018 ? Sujet reporté à la réunion de décembre prochain.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Secrétaire de séance : Gilles RENAUDET

Remarques : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Compte rendu de la commission du 3 novembre 2016 joint.

- Eglise : fin des travaux prévue cette semaine.

Mr MARY informe le conseil de la détérioration des cadrants de l'horloge : 3 devis ont été demandés pour leur remplacement auprès des entreprises suivantes :

- BODET pour 6.675 €
- LUSSAULT pour 12.722 €
- GOUGEON pour 15.625 €

Il s'agit de cadrants en émail.

Le conseil choisit la proposition de l'entreprise BODET, fabricant, moins disante et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer le devis.

Dans le cadre de ces travaux, il a été constaté que le plafond de la sacristie s'affaisse dangereusement. L'entreprise de menuiserie HAY, installée à Chiché, se charge de faire un diagnostic chiffré des réparations.

- Salle de réunion n° 1 à la salle des fêtes : peinture en cours (couleur : gris et aubergine). Durée des travaux 2 semaines.

- Théâtre : Les panneaux photovoltaïques sont raccordés au réseau électrique depuis ce jour. Problème technique à régler cependant par le CRER directement avec l'entreprise Fradin Bretton.

Mme TURPEAU rappelle les travaux à la cantine de pose de panneaux inox sur le bas des portes et autour de l'évier + pieds de table en inox qui avaient été prévus au budget mais non réalisés.

Par ailleurs, il est rappelé que toute demande des associations concernant des travaux dans les salles doit être faite auprès de la mairie et non directement aux employés communaux.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Tous les travaux prévus au budget ont été réalisés (réfection de routes, fossés, etc ...).

Rappel : Budget voté pour le programme voirie de 55.000 €, dépensé à ce jour 37.729 €.

Les illuminations de Noël seront installées par les employés communaux (un agent ayant passé le CACES pour la nacelle) en semaine 49. Profiter de la location de la nacelle pour le débouchage des dalles des bâtiments communaux.

- demande pour installation d'un candélabre solaire à Nantilly : Mr RENAUDET propose de le réaliser cette année. Le conseil accepte mais Mr le maire demande à voir avant avec la SERAS pour un autre devis.
- Chemin de la Fretière : demande de Mr RAOUL non faite à ce jour. Affaire à suivre
- Trou à boucher sur la route vers le Petit Chausserais : voir sur place
- Rencontre avec SEOLIS pour la mise à jour des horloges pour l'éclairage des rues. Un devis sera adressé. Les commandes Pulsadis étant devenues obsolètes.

C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- CONSEIL DES JEUNES

- Election le 2 novembre : Angelo MENARD, seul à s'être déplacé, a été élu dans le conseil des jeunes pour représenter les jeunes de l'année 2005. Les membres du conseil des jeunes doivent relancer d'autres personnes pour avoir un 2^{ème} membre de cette année. Une nouvelle élection pourrait avoir lieu le 17 décembre.
 - Téléthon : vente de bonbons et gâteaux.
 - Service au repas des aînés : les jeunes ont été sollicités : 6 membres seront présents.
 - 11 novembre : le nouvel élu participera à la lecture du mot avec Pauline Robin.
 - Parc arrière de l'église : les jeunes ont travaillé avec l'aide de Mrs GROLLEAU et RENAUDET que nous remercions vivement, pour l'installation du parcours de santé.
- CANTINE : menus le 30 novembre à 17 h 30

- ECOLES: Spectacle de Noël le lundi 12 décembre à 14 h 00 : préparation des sachets bonbons à prévoir.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Comptes rendus des réunions de la commission des 20 septembre (bilan du 14 juillet) et 26 octobre joints.

- Tarifs 2017 :

- La commission propose une augmentation de 1 % des prix de location de la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil décide une augmentation de 1 % pour la commune et 2 % pour les extérieurs.
- Location de mobiliers divers : pas de changement
- Fournitures de buses pour les particuliers : 32 €/ml (au-delà de 7 m pour les nouvelles entrées).
- Location des percolateurs : 13 € l'unité pour les chichéens et 14 € pour les extérieurs.
- Forum des associations : la commission propose la date du samedi 9 septembre 2017. Un projet de courrier est soumis à l'avis du conseil municipal relatif à la participation des associations et aux propositions de nomination des membres à honorer lors de ce forum.
- 14 juillet 2017 : idées nouvelles proposées : visite mairie + bâtiments communaux, aire de pique-nique arrière église, rallye VTT...
- Soirée sur l'Île Maurice du 4 novembre : mis à part un problème d'internet, la soirée a été appréciée par l'ensemble des 100 personnes participantes. Mme BOCHE a présenté son île avec l'aide des membres de l'association des Randonnées Chichéennes.

E) COMMUNICATION

- Site internet : Mme ROBIN propose de relancer une « newsletter » à la demande des personnes inscrites sur le site à cet effet. La société Créaprime propose pour 280 € HT d'ajouter un onglet sur la page d'accueil. Pour info, sur l'ancien site il y avait 317 inscrits à la newsletter. Le conseil accepte.
- Ouverture débit de boissons temporaire : à la demande de la gendarmerie, le délai d'instruction doit être de 15 jours au minimum. Les associations ont reçu par mail cette information.
- Un cirque s'installera les 15 et 16 novembre sur le parking du stade.
- Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 pour les élections en 2017
- SITA : modification de la commission de suivi de sites (changement d'un membre suppléant)
- l'école Henri Dès s'est inscrite aux animations pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables financées et organisées par le SIEDS et fera partie des 27 écoles retenues.
- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : prévu 20.000 € au budget 2016 et notification reçue de 24.022 €.
- Eoliennes : courrier adressé au Préfet pour demander un rendez-vous à la Préfecture en présence de la société Neoen pour défendre le dossier.
- L'UCA envisage de faire un marché de Noël en 2017 sur la place St Martin. Affaire à suivre.
- 11 novembre : 10 h 30 cérémonie au monument aux morts avec remise de médaille.
- AG de l'association
 - de la gym : Mr MARY y a participé. Bonne participation des familles.

- du Stock Car, c'est François CHOLOUX qui a participé : Co-Présidence nouvelle. Bilan 2016 positif. En 2017, la coupe de France aura lieu à Chiché.,
- Enfin, Mr le maire a participé à l'AG du GIR 7 (Groupement de 7 maisons de retraite) : rien à signaler sinon l'association d'une 8^e maison de retraite et à l'assemblée départementale des sections de gym qui a eu lieu à Chiché.
- Réunion le 8 novembre à l'agglo pour la remise du projet de territoire. Rendez-vous à 17 h 30 devant la mairie pour ceux qui sont intéressés pour un co-voiturage.
- Conseil d'école le 15 novembre prochain
- Maisons fleuries : remise des prix le 10 décembre à 11 h 00 à la salle des fêtes.
- Prochaines réunions du conseil le 12 décembre à 20 h 00, le 9 janvier 2017, le 13 janvier pour les vœux du maire à 19 h 00, le 20 janvier : projection du film « Au rythme du Bocage » à 20 h 00

3) Avenants au marché de travaux toiture église

Ces avenants ont pour objet de prendre en compte des travaux modifcatifs en plus-value (+ 90 m² de surface de toiture non comptée initialement). Ces modifications du cahier des charges entraînent au total une plus-value de 12,80 %, par rapport au marché initial.

MONTANT DE L'AVENANT : 7.435,84 € TTC en plus-value.

MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE : compte tenu de cet avenant en plus-value, le nouveau montant du marché s'élève à 69 109,07 € TTC.

(Montant du marché initial : 61 257,44 € TTC ; montant après avenant : 69 109,07 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ledit avenant et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document s'y rapportant.

4) Délibération pour vente de terrain zone d'activités route de Clessé

Le maire présente le plan de délimitation établi par le géomètre concernant la vente d'une parcelle située dans la Zone d'Activités route de Clessé (occupé par l'entreprise HAY Menuiserie) cadastrée section CH n° 149.

Après avoir pris connaissance de la situation de cette parcelle de 73 m², le conseil émet un avis favorable et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer l'acte administratif de vente au prix de 1 euro symbolique qui sera rédigé par les services de l'Agglo 2B.

5) Vote de la Taxe d'aménagement 2017

La réglementation en matière de taxe d'aménagement (TA), en vigueur depuis 2012, permet aux collectivités, de façon annuelle, de modifier le taux de cette taxe, fixer des secteurs à taux majorés et instaurer certaines exonérations facultatives.

Pour être applicable au 1er janvier 2017, une délibération du Conseil municipal doit être prise avant le 30 novembre 2016 et transmise à la Direction départementale des territoires.. .

Le maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2015, le conseil municipal a décidé un taux de 1 % avec les exonérations totales suivantes en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
- Les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale ;
- Les commerces de détails d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques ;
- Les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable.

Le conseil décide de reporter le taux de 1 % avec les mêmes exonérations pour l'année 2017.

6) Vote des tarifs 2017 (locations des salles, locations diverses)

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2017 comme ci-dessous : + 1 % d'augmentation pour les personnes domiciliées à Chiché et + 2 % pour les autres :

LOCATION DES SALLES :

* Associations :

<u>Location</u> <u>SALLE DES FETES</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>	
	Commune	Hors Commune
<u>Vin d'honneur, pique-nique, assemblée générale ou fête d'école</u>		
• Grande salle	Gratuit	145,00 €
• Restaurant scolaire	Gratuit	145,00 €
• Salle de réunion	Gratuit	94,00 €
• Cuisine et matériel	62,30 €	138,00 €
• Laverie	23,10 €	53,00 €
<u>Concours de belote</u>		
• grande salle ou restaurant scolaire	40,80 €	145,00 €
• cuisine et matériel	45,90 €	138,00 €
<u>Loto</u>		
• grande salle ou restaurant scolaire	40,80 €	329,50 €
• cuisine et matériel	62,30 €	138,00 €
<u>Soirée dansante, ou autres manifestations d'association avec repas, ou but lucratif</u>		
* Grande salle seule	146,45 €	395,00 €
* Restaurant scolaire	91,80 €	262,80 €
* Salle de réunion	42,80 €	94,00 €
* Utilisation cuisine et matériel	62,30 €	138,00 €
<u>AUTRES MATERIELS</u>		
Vaisselle - 200 couverts	23,25 €	41,40 €
+ 200 couverts	56,60 €	99,00 €
Nappes 200 X 200 (15 maxi)	6,40 €	9,20 €
Location du micro	Gratuit pour A.G.	17,00 €
Location du (des) percolateurs	13,00 €	14,00 €
Location de l'ordinateur portable	Gratuit	Non
Location du vidéo-projecteur de la grande salle :	30,90 €	32,90 €

- soirée but lucratif	Gratuit	32,90 €
- soirée but non lucratif (ex : assemblée générale...)		
<u>AUTRES SALLES</u>		
Théâtre pour spectacles culturels avec but lucratif	50,50 €	64,50 €
Salle théâtre pour assemblée générale ou autres spectacles culturels	Gratuit	91,00 €
Club house (terrain de foot)	68,00 €	113,40 €
Local technique de la Poraire	11,30 €	12,10 €

Tarif dégressif pour la location d'une même salle 2 jours de suite :

⇒ 2^{ème} jour de location : 50 % du prix initial

*** Particuliers**

Location SALLE DES FETES	PARTICULIERS	
	Commune	Hors Commune
<u>Vin d'honneur, pique-nique</u>		
* Grande salle seule	115,00 €	212,20 €
* Restaurant scolaire	115,00 €	212,20 €
* Salle réunion	58,80 €	100,00 €
* Utilisation cuisine et matériel	76,00 €	139,30 €
* Laverie	24,00 €	53,60 €
<u>Noces et banquets :</u>		
* Grande salle seule	287,00 €	532,00 €
* Grande salle + cuisine	361,00 €	658,40 €
* Grande salle + cuisine + Rest. scolaire	476,00 €	869,00 €
* Salle réunion seule	58,80 €	107,10 €
* Salle réunion + cuisine	116,00 €	212,20 €
* 2 Salles réunion + cuisine	142,60 €	258,30 €
* Restaurant scolaire seul	115,00 €	265,80 €
* Restaurant scolaire + cuisine	165,40 €	407,20 €
* Laverie	24,00 €	53,60 €
<u>AUTRES MATERIELS</u>		
Vaisselle - 200 couverts	24,00€	41,80 €
+ 200 couverts	58,20 €	99,50 €
Nappes 200 X 200 (15 maxi)	6,50 €	9,40 €
Location du micro	15,10 €	17,00 €
Location du (des) percolateurs	13,00 €	14,00 €
Location ordinateur portable	68,70 €	Non
Location du vidéo-projecteur de la grande salle	31,20 €	33,20 €
<u>AUTRES SALLES</u>		
Théâtre (buvette)	91,90 €	114,50 €
Club house (terrain de foot)	68,70 €	114,50 €
Local technique de la Poraire	11,40 €	12,30 €

Tarif dégressif pour la location d'une même salle 2 jours de suite :

⇒ 2^{ème} jour de location : 50 % du prix initial

*** Tarif identique Associations et Particuliers**

PRIX VAISSELLE CASSEE OU PERDUE :

Verre ballon	: 1,00 euro
Verre ordinaire	: 1,00 euro
Assiette plate ou creuse	: 3,00 euros
Assiette à dessert	: 3,00 euros
Tasse à café ou soucoupe	: 1,00 euro
Couteau	: 3,50 euros
Fourchette ou cuillère à soupe	: 2,00 euros
Petite cuillère	: 1,00 euro
Pichet	: 4,00 euros

Saladier rond (petit)	: 5,00 euros
Corbeille à pain	: 4,00 euros
Plateau	: 4,00 euros

LOCATION MOBILIER DIVERS :

Table + tréteaux	: 1,50 euros
Banc	: 0,50 euro
Chaise	: 0,50 euro
Stand	: 18,00 euros
Anrage mobile salle Gym	: 300,00 euros le week-end + 150,00 euros par jour supplémentaire

FOURNITURE DE BUSES CHEZ LES PARTICULIERS :

- Fourniture de buses : 32,00 euros le mètre

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT :

- Camions d'outillage : 72 euros l'emplacement
- Forains journées commerciales : 46 euros pour 8 jours consécutifs +
46 euros par jour supplémentaire
- Commerces ambulants présents de façon hebdomadaire et utilisant l'électricité = 57 euros par mois
- Commerces ambulants présents de façon hebdomadaire et n'utilisant pas l'électricité = 46 euros par mois
- Commerces ambulants présents de façon journalière et utilisant l'électricité = 12 euros par jour

7) Adhésion et cotisations au label Villes et Villages fleuris

Le maire donne lecture d'un courrier du comité national des villes et villages fleuris qui nous informe que le conseil d'administration a institué une cotisation obligatoire pour les communes. Cette cotisation s'élève à 200 € pour les communes de 1001 à 5000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

Mr le maire demande aux membres de la commission environnement de voir comment prendre en compte les remarques du Conseil National des Villes et Villages fleuris pour le fleurissement de la commune de Chiché.

8) Avis du conseil municipal sur le principe de création d'une Maison des Assistantes Maternelles

Le maire demande la position du conseil municipal quant à la création d'une M.A.M. à Chiché. Etant entendu, qu'actuellement, 3 assistantes maternelles pilotent le projet et souhaitent avant tout connaître la position du conseil municipal vis-à-vis de leur projet.

A l'unanimité, le conseil est d'accord sur le principe de la création d'une M.A.M. à Chiché. Estimant que ce système de garde est l'avenir et qu'une telle structure peut être un atout pour l'accueil de nouvelles familles.

Par suite et pour pouvoir monter un dossier financier, il est demandé au conseil municipal de donner un montant de loyer pour le cas où la commune ferait l'investissement d'un bâtiment.

Quelques membres du conseil pensent que pour donner un montant de loyer, le projet doit être mieux étudié et plus précis. Quel est le coût au m² par exemple ?

Le maire approuve le fait que donner un loyer en l'état actuel du projet est difficile.

Mme PICHERIT propose de créer un groupe de travail pour avancer dans l'hypothèse d'une construction neuve prévoyant un ensemble cohérent pour l'accueil des jeunes enfants (MAM, crèche...).

Sont désignés dans ce groupe : Mr MARY, responsable du groupe, Mmes TURPEAU, MERCERON, TALBOT-FRADIN et ROBIN et Mrs RAMBAULT, BOUSSARD et GROLLEAU.

Le groupe se réunira et donnera le compte rendu de l'avancement de ses travaux.

9) Travaux sur le mur de séparation entre la salle des fêtes et la propriété de Mr Guinefoleau

Demande de Mr GUINEFOLLEAU pour rehausser le mur afin d'éviter les nuisances sonores de la salle des fêtes ou le jet de projectiles tels que bouteilles lors de manifestations à la salle.

Le service des hypothèques, interrogé, nous indique que sans indication sur la propriété de cette clôture, le mur est réputé mitoyen. La commune prendra donc à sa charge la main d'œuvre et Mr GUINEFOLLEAU paiera les matériaux.

10) Questions diverses

a. Réponse du maire de Bressuire pour les frais de scolarité des enfants de Chiché scolarisés à Bressuire. Lecture du courrier du 10 octobre reçu en mairie. : le maire de Bressuire «*ne comprend pas très bien le sens de nos propos sachant qu'avant toute inscription d'un enfant d'une autre commune dans une école de sa commune, le maire doit recueillir l'accord de ce dernier avant de procéder à son inscription. Cette procédure obligatoire va désormais être la règle pour permettre d'apprécier ou non l'inscription des enfants.... Ceci afin d'éviter un recours intempestif auprès du T.A. émanant de parents plus ou moins bien intentionnés.*»

Le conseil prend acte et ne donnera pas suite à ce courrier.

b. Courrier de Mr MOULEVRIER pour création d'un passage piéton sur la noue impasse des étoiles filantes : accord du conseil à condition que le passage de la tondeuse soit possible.

c. Demande de la société de Pêche pour un ordinateur : Mr BOCHE informe le conseil que cette demande est abandonnée.

d. Préavis de départ du locataire du logement situé au dessus du bureau de poste le 26 janvier 2017. Mr MARY prendra contact pour faire une estimation des travaux éventuels à prévoir avant de relouer.

e. Repas du CCAS le 19 novembre : 25 personnes sont inscrites pour le service.

f. demande de mise à disposition de la salle de sports pour l'USEP : accord du conseil, le créneau du mardi de 16 h à 19 h est disponible. Location gratuite.